

ANNEXE

MODIFICATION DU RECUEIL DES AVIS DE CLASSEMENT
DECOULANT DU CLASSEMENT D'UN APPAREIL
DENOMME "COLOR QUICKCAM" DANS LE N° 8525.30
(Point VII.13 de l'ordre du jour)

ANNEX

AMENDMENTS TO THE COMPENDIUM OF CLASSIFICATION OPINIONS
ARISING FROM THE CLASSIFICATION OF THE
"COLOR QUICKCAM" IN SUBHEADING 8525.30
(Item on VII.13 on Agenda)

MODIFICATIONS DU RECUEIL DES AVIS DE CLASSEMENT

Page 39a.

Insérer l'Avis de classement suivant :

- "8525.30** 1. **Appareil de prise de vues** présenté dans un emballage de vente au détail, comprenant un appareil de prise de vues numérique, un pied en caoutchouc, un mode d'emploi, un câble pour connecter l'appareil à un ordinateur, des disquettes contenant un logiciel d'installation pour capter des images fixes et vidéo. L'appareil est muni d'un objectif dont la mise au point est réglable, d'une carte de numérisation d'images associée à un dispositif à couplage de charge (CCD) et d'une carte de compression VIDE^{m.d.}C (compression vidéo améliorée par procédé numérique). Le câble est muni de trois fiches dont une pour connexion à la machine automatique de traitement de l'information (port parallèle, par exemple), et deux pour connexion au clavier (afin d'assurer l'alimentation électrique de l'appareil de prise de vues). L'appareil a pour fonction de capter des images fixes ou vidéo, de les transformer en signaux numériques et de transmettre ces signaux en direct vers une machine automatique de traitement de l'information où les données peuvent être enregistrées, travaillées, éditées, etc. au moyen de logiciels appropriés. Il permet également, lorsque les logiciels appropriés sont installés dans une machine automatique de traitement de l'information, de réaliser des films vidéo et de présenter des images fixes pour un système informatique, de tenir des conférences vidéo et de présenter des documents.

Application des RGI 1 (Note 5 E) du Chapitre 84) et 6.

[Les disques magnétiques comportant le logiciel d'installation sont classés séparément dans le n° 85.24.

Application de la Note 6 du Chapitre 85.]"

Page 66a.

Insérer les références suivantes :

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
"8525.30	1	(*)	"Color QuickCam" ".

(*) Insérer le numéro de document du rapport correspondant.

AMENDMENTS TO THE COMPENDIUM OF CLASSIFICATION OPINIONS

Page 39a.

Insert the following Classification Opinion :

- "8525.30** 1. **Camera apparatus** presented in a box for retail sale, consisting of a digital camera, a rubber camera stand, a cable to connect the camera to an automatic data processing (ADP) machine, diskettes containing installation software for capturing still images and video, and a manual. The apparatus incorporates an adjustable focus lens, an image capture board with charged coupled device (CCD) and a VIDE^C™ (Video Digitally Enhanced Compression) compression board. The cable has three connectors, one to the ADP machine (e.g., parallel port) and two to the keyboard (for supplying operating power to the camera). The apparatus is used for capturing video or still images, converting them into digital signals and sending the signals directly to an ADP machine where the data can be recorded, reworked, edited, etc. with appropriate software. With this apparatus and the appropriate software installed on an ADP machine, one can produce videos and still images for a computer system, hold video conferences and produce illustrated documents.

Application of GIRs 1 (Note 5 (E) to Chapter 84) and 6.

[The installation diskettes containing software are classified separately in heading 85.24.

Application of Note 6 to Chapter 85.]"

Page 66a.

Insert the following references :

Column 1	Column 2	Column 3	Column 4
"8525.30	1	(*)	"Color QuickCam" .

(*) Insert the appropriate Report reference.
